



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-dix-septième session
Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 1-5 juillet 2019

EXAMEN CRITIQUE¹ Partie I

1. Informations générales sur la procédure de l'examen critique

1.1 D'après la section *Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* du Manuel de procédure du Codex, «un examen critique permanent garantit que les propositions d'entreprendre de nouveaux travaux et les projets de normes soumis à la Commission pour adoption continuent de respecter les priorités stratégiques de la Commission et peuvent être élaborés dans un délai raisonnable, prenant en compte le besoin et la disponibilité d'avis scientifiques d'experts». Il y est également indiqué que «la Commission décide l'élaboration d'une norme compte tenu des résultats de l'examen critique mené par le Comité exécutif et désigne l'organe subsidiaire ou autre organisme chargé d'entreprendre le travail».

1.2 Conformément à ces dispositions, le Comité exécutif est invité à procéder à un examen critique du travail des comités en tenant compte des recommandations du Secrétariat et des observations des présidents pour:

- examiner les normes et textes apparentés soumis à la Commission pour adoption;
- suivre l'avancement de l'élaboration des normes;
- examiner les propositions de nouveaux travaux ou de révision des normes.

2. Examiner les normes proposées avant de les soumettre à la Commission pour adoption

Le processus d'examen critique devra garantir que les projets de normes soumis à la Commission ont été entièrement examinés au niveau des comités. Le Comité exécutif examine les projets de normes émanant des comités du Codex avant de les soumettre à la Commission pour adoption afin de s'assurer:

- de la cohérence avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes existants du Codex ;
- que les exigences de la procédure d'aval ont bien été remplies, le cas échéant;
- de la présentation;
- de la cohérence linguistique.

3. Suivre l'avancement de l'élaboration des normes

3.1 Le Comité exécutif compare l'état d'avancement des projets de normes au calendrier convenu par la Commission et doit en faire rapport à celle-ci. En particulier, le Comité exécutif peut proposer un allongement du délai, l'annulation du travail ou sa poursuite par un comité différent de celui qui en était initialement chargé, y compris la création d'un nombre limité d'organes subsidiaires, le cas échéant.

3.2 Critères visant à faciliter le suivi des progrès accomplis quant à l'élaboration des normes²

3.2.1 Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif pourrait encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis en temps opportun et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles.

¹ Les comités du Codex qui se sont réunis en avril et en mai 2019, les comités travaillant par correspondance et le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR) seront traités dans l'Additif 1 au présent document.

² Cinquante-huitième session du Comité exécutif (2006).

3.2.2 Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif devrait exhorter le Comité concerné à agir dans des délais spécifiés.

3.2.3 Quand un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifiée, ou bien l'interruption des travaux ou une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné.

3.3 Documents de travail³

Les documents de travail font partie de la charge de travail d'un comité et sont d'importants outils de débat pour les comités avant leurs demandes de nouveaux travaux. Une liste de documents de travail est incluse à titre informatif uniquement afin de présenter un aperçu complet de la charge de travail de chaque comité, mais elle ne fera pas l'objet de débats proprement dits.

4. Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou de réviser une norme

4.1 Avant d'être approuvée et mise en œuvre, chaque proposition de nouveaux travaux ou de révision d'une norme devra être accompagnée d'un descriptif de projet élaboré par le comité ou le membre d'où elle émane. C'est la Commission qui décidera d'entreprendre de nouveaux travaux ou de réviser une norme en tenant compte de l'examen critique effectué par le Comité exécutif.

4.2 L'examen critique comprend:

- l'examen des propositions pour l'élaboration ou la révision des normes, compte tenu des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux*, des priorités stratégiques de la Commission et de l'appui nécessaire découlant de l'évaluation indépendante des risques;
- la détermination des besoins des pays en développement en matière d'établissement de normes;
- l'avis sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex compétents;
- l'avis sur la création et la dissolution des comités et des groupes spéciaux, y compris des groupes spéciaux inter-comités (dans les domaines où les travaux relèvent des mandats de plusieurs comités);
- l'évaluation préliminaire des besoins d'avis scientifiques d'experts et de la disponibilité de ce type d'avis de la part de la FAO, de l'OMS ou d'autres organes d'experts pertinents, et la hiérarchisation de ces avis.

4.3 La décision d'entreprendre un travail sur l'établissement ou la révision de limites maximales de résidu pour un pesticide ou pour un médicament vétérinaire, ou de mettre à jour la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (y compris les méthodes d'analyse et d'échantillonnage), la *Norme générale sur les contaminants et les toxines dans les aliments* (y compris les méthodes d'analyse et d'échantillonnage), le *Système de classification des aliments* et le *Système de numérotation international* suivra les procédures établies par les comités compétents; elle est approuvée par la Commission.

5. Évolutions de l'examen critique

5.1 À sa soixante-douzième session⁴, le Comité exécutif a réservé un accueil favorable à la nouvelle structure de l'examen critique, condensé dans un seul document au lieu de trois, et il a décidé que les informations seraient fournies par tranche afin d'en garantir la disponibilité en temps utile. Le Comité exécutif a en outre indiqué qu'il serait utile de disposer de davantage d'informations et de points de vue des présidents sur les activités des comités et suggéré que le Secrétariat donne des indications plus précises aux présidents quant aux contributions nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'examen critique. Il a aussi été souligné qu'il était important de maintenir une vue horizontale des activités des comités et des interactions entre les comités.

5.2 Une structure légèrement modifiée de l'examen critique des travaux des comités du Codex est actuellement à l'essai dans le but d'améliorer la lisibilité et de mettre l'accent sur les informations et les contributions des présidents.

5.3 Le Secrétariat du Codex s'est aussi penché sur l'examen critique dans le cadre de l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex en cours. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document CX/EXEC 19/77/5.

³ Soixante-troisième session du Comité exécutif (2009).

⁴ Soixante-douzième session du Comité exécutif (2016), REP17/EXEC1 par. 7-14.

6. Structure des annexes

Les travaux des différents comités sont traités dans des annexes distinctes.

Chaque annexe est structurée comme suit:

1. informations générales sur le comité et la session en question;
2. remarques d'ordre général (du Secrétariat et de la présidence);
3. état d'avancement des travaux (bilan);
4. observations spécifiques pour chaque activité (du Secrétariat et de la présidence)

7. Liste des annexes

Annexe 1: Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)

Annexe 2: Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

Annexe 3: Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)

Annexe 4: Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)

Annexe 5: Comité sur les graisses et les huiles (CCFO)

Annexe 6: Comité sur les principes généraux (CCGP)

Annexe 7: Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)

Annexe 1

1. Informations générales

Comité	Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)		
Hôte de la réunion	Australie	Présidente	Fran Freeman
Session en question	Vingt-quatrième	22-26 octobre 2018	
Prochaine session	Vingt-cinquième	27 avril - 1 ^{er} mai 2020	
Rapport	<u>REP19/FICS</u>		

2. Remarques d'ordre général

Observations du Secrétariat: Les travaux du Comité sont globalement bien engagés et les différentes activités devraient être achevées dans les temps. La charge de travail est raisonnable. Le Comité s'est montré constructif en parvenant à des compromis et des consensus. Certaines questions abordées à la vingt-quatrième session, comme la fraude alimentaire et d'autres enjeux d'apparition récente, sont de nature transversale et doivent être portées à l'attention de la Commission et des autres comités pour qu'ils en discutent, s'il y a lieu.

La vingt-quatrième session du Comité s'est déroulée de manière fluide et efficace, et les préparatifs de la vingt-cinquième session sont bien entamés.

Observations de la présidence: C'est à la vingt-quatrième session du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires que j'ai présidé pour la première fois un comité du Codex avec les nouvelles équipes de l'Australie et du Secrétariat du Codex. Les États membres du Codex ont apporté leur soutien à cette réunion, qui était une excellente occasion de nouer des relations de travail étroites. Les résultats de l'enquête du Comité sont très encourageants et nous en tiendrons compte dans la poursuite de nos efforts d'amélioration.

Plusieurs manifestations ont été organisées en marge de la session et ont contribué à la compréhension et à l'avancement des travaux, notamment concernant le commerce dématérialisé, les dispositifs d'assurance par des tiers ainsi que l'intégrité et l'authenticité des aliments.

Des progrès ont été enregistrés et les travaux sur les dispositifs d'assurance par des tiers sont passés à l'étape 5. Pour ce faire, les membres ont accepté de constituer un groupe de travail de session pour réviser le document qui a pu être ensuite réexaminé et approuvé en plénière.

En revanche, aucun progrès formel n'a été obtenu concernant l'avant-projet de *Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)* et les travaux engagés pour réviser les orientations existantes relatives à l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques. Bien que décevante, surtout au regard du travail de qualité des groupes de travail électronique et physique en amont de la session, la lenteur des progrès souligne les difficultés parfois rencontrées à la recherche de consensus. Les questions traitées sont souvent complexes et posent des difficultés à tous les membres, compte tenu des diverses dispositions réglementaires. La vingt-quatrième session du Comité a joué un rôle important en donnant à chacun l'occasion d'exprimer ses vues et en permettant ensuite de cerner des points communs ouverts à de futurs débats.

Le document relatif à l'intégrité et à l'authenticité des aliments a donné lieu à des échanges fructueux. De l'avis général, le Comité devrait poursuivre ces travaux importants. Les prochaines étapes consistent à clarifier le champ d'application du Codex pour ce qui touche les questions de fraude alimentaire et à en informer les comités, selon ce qui conviendra. Cette activité a déjà commencé.

En outre, mon expérience au Comité et plus généralement au sein du Codex m'invite à penser que la communauté du Codex devrait être encouragée à étudier des solutions visant à promouvoir et soutenir autant que possible la participation des membres. Les membres doivent tous composer avec des restrictions budgétaires et des difficultés de calendrier. Les travaux du Codex risquent de régresser si nous n'envisageons pas d'adopter de nouvelles technologies pour améliorer nos modalités de coopération. C'est la raison pour laquelle j'étais si enthousiasmée par les possibilités qu'offrent les webinaires pour la communauté du Codex. L'application de cette technologie est en cours et représente une belle occasion d'accroître la participation des membres à l'appui des importants travaux du Codex.

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Avant-projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers	N27-2017	2020	5
2. Document de projet pour des nouveaux travaux sur la consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence	-	D'ici 3 ou 4 sessions du Comité	1/2/3
Pour suivi			
3. Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (<i>Révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques</i>)	N26-2017	2020	2/3
4. Avant-projet de Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)	N25-2017	2020	2/3
Pour information			
5. Document de réflexion sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce	-	-	-
6. Conclusions de l'évaluation de la démarche expérimentale (d'essai) combinant des GTPs intersession à la technologie de webinaire	-	-	-
7. Révision et mise à jour – Liste des enjeux mondiaux émergents	-	-	-

4. Observations spécifiques

1. Avant-projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers, par. 53, annexe III

Observations du Secrétariat: Les travaux avancent de manière continue et satisfaisante, conformément au calendrier prévu. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Un groupe de travail électronique a été constitué en réservant la possibilité de réunir des groupes de travail physiques, en particulier juste avant la vingt-cinquième session du Comité. Ce groupe présidé par le Royaume-Uni et coprésidé par le Canada et le Mexique travaille en anglais et en espagnol. Il a pour mandat d'examiner les observations soumises à l'étape 6 et toutes les questions en suspens, y compris les observations formulées à la vingt-quatrième session.

Observations de la présidence: Une réunion productive du groupe de travail a permis la tenue de riches discussions à la vingt-quatrième session du Comité, donnant lieu à la recommandation pour adoption à l'étape 5.

Le Comité est convenu que les principes et les directives devraient être flexibles pour répondre aux besoins des membres.

Des préoccupations se sont fait jour concernant un caractère obligatoire des orientations. Leur formulation a été examinée en vue d'explicitier que ces orientations étaient proposées sur une base volontaire et n'avaient pas vocation à remplacer les inspections publiques officielles.

La création du groupe de travail électronique et la possibilité d'une réunion physique avant la vingt-cinquième session du Comité garantiront la continuité des travaux sur les questions en suspens.

2. Document de projet pour des nouveaux travaux sur la consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence, par. 32 ii), iii), annexe II, et

4. Avant-projet de Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA), par. 32 i), iii)

Observations du Secrétariat: À sa vingt-quatrième session, le Comité a examiné l'avant-projet de Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA) et a observé un chevauchement notable entre cet avant-projet et deux textes du Codex sur l'équivalence existants. Le Comité a ainsi noté qu'il fallait regrouper les directives Codex en vigueur (CAC/GL 53-2003 et CAC/GL 34-1999) et le nouvel avant-projet en vue de créer un document d'orientation unique et actualisé sur les systèmes d'équivalence.

Dans un souci de clarté et de transparence de ces travaux de regroupement complexes, le Comité a décidé: de présenter un document de projet visant de nouveaux travaux sur la mise à jour et la consolidation des directives Codex relatives à l'équivalence; et que les nouveaux travaux de consolidation proposés seraient menés parallèlement aux activités en cours sur l'équivalence des systèmes.

La consolidation de toutes les directives Codex sur l'équivalence (orientations existantes et projets de Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)) sera utile aux autorités nationales, notamment des pays en développement, tout en contribuant aux pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Il s'agit de travaux pertinents qui se prêtent à la normalisation et peuvent être accomplis en quelques années.

Observations de la présidence: De riches débats ont eu lieu à la vingt-quatrième session du Comité, et en qualité de présidente, je rejoins les remarques du Secrétariat du Codex.

Certes, la session n'a pas permis de faire progresser ces travaux dans la procédure par étapes, mais les délibérations ont servi à clarifier le champ d'application, ce qui est toujours préférable au début du processus plutôt qu'à la fin où des blocages peuvent apparaître. Il faut aussi féliciter le Comité pour son ambition maintenue de respecter l'échéance prévue initialement dans le document de projet.

3. Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (Révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques, CXG 38-2001), par. 39

Observations du Secrétariat: Le Comité a pris plusieurs décisions: renvoi de l'avant-projet d'orientations à l'étape 2 en vue de son remaniement; reconstitution du groupe de travail électronique présidé par les Pays-Bas et coprésidé par l'Australie, travaillant en anglais uniquement, pour poursuivre les travaux aux fins d'un appel à observations à l'étape 3 et d'un examen à la vingt-cinquième session du Comité; et convocation d'un groupe de travail physique juste avant cette session.

Ces travaux respectent le calendrier approuvé en 2017.

Observations de la présidence: Le Comité a continué ses travaux concernant l'avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques. Des progrès considérables ont été enregistrés depuis les discussions préliminaires de 2014. Cet instrument a pour objectif d'encourager et aider les pays à adopter des approches dématérialisées. Il tient compte des modèles de dématérialisation actuels et des enseignements tirés de telles approches parmi les États membres du Codex.

L'activité se poursuivra par voie électronique et lors d'une réunion physique avant la vingt-cinquième session du Comité.

5. Document de réflexion sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce (par. 57-58)

Observations du Secrétariat: Le Comité a poursuivi ses discussions sur la fraude alimentaire, convenant qu'il s'agit d'un thème vaste et transversal qui concerne beaucoup d'autres comités du Codex, et qui exige à ce titre l'attention accrue de ce dernier. Le Comité a décidé d'établir un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par l'UE et l'Iran, travaillant en anglais uniquement. La Chine a depuis exprimé sa volonté de siéger à la coprésidence, avec le soutien de la présidence et de la coprésidence actuelles.

Observations de la présidence: De tous les enjeux politiques dont s'occupe le Comité, la fraude alimentaire se caractérise assurément par sa transversalité et touche ainsi d'autres comités du Codex. Je me réjouis de piloter ces travaux majeurs. Il s'agit d'une question importante pour les États membres comme pour les pays non membres du Codex, et les efforts du Comité dans ce domaine fourniront de précieuses orientations aux États membres confrontés à des problèmes de fraude alimentaire. Je souhaite la bienvenue à la Chine à la coprésidence du groupe de travail électronique.

6. Conclusions de l'évaluation de la démarche expérimentale (d'essai) combinant des GTPs intersession à la technologie de webinaire (par. 69-78)

Observations du Secrétariat: Le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires a fait savoir au Comité exécutif que la technologie de webinaire peut améliorer la participation et l'ouverture des réunions du Codex, en soulignant qu'il importe de déterminer les obstacles à la participation.

Observations de la présidence: Il est nécessaire de promouvoir les nouvelles technologies de webinaire qui, malgré d'éventuelles difficultés de mise en œuvre, permettent d'accroître la participation au Codex à des coûts potentiellement inférieurs à long terme.

7. Révision et mise à jour – Liste des enjeux mondiaux émergents

Observations du Secrétariat: La liste des enjeux mondiaux émergents du Comité vise à faciliter les débats stratégiques axés sur l'avenir relativement aux questions d'apparition récente et aux futurs enjeux mondiaux, en termes de difficultés et de progrès. Sur cette base, le Comité peut ainsi envisager de nouveaux travaux et/ou la révision de normes Codex. Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour.

Observations de la présidence: Le Comité exécutif et la Commission devraient noter que la gestion de la liste des enjeux mondiaux émergents est assurée à tour de rôle par les membres du Comité d'une réunion à l'autre.

Annexe 2

1. Informations générales

Comité	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)		
Hôte de la réunion	États-Unis d'Amérique	Président	Emilio Esteban
Session en question	Cinquantième	12-16 novembre 2018	
Prochaine session	Cinquante et unième	4-8 novembre 2019	
Rapports	<u>REP19/FH</u>		

2. Remarques d'ordre général

<p>Observations du Secrétariat: La charge de travail du Comité est gérable et les activités progressent dans les temps à l'exception des travaux sur les plans d'échantillonnage pour l'histamine, qui ont été suspendus dans l'attente des travaux sur les plans d'échantillonnage du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Comité sur l'hygiène alimentaire fonctionne très efficacement. Il n'y a ni difficulté majeure en termes de procédure, ni conflit à relever. Le principal défi reste la participation active de la totalité des pays dans les discussions entre les réunions du Comité. En session plénière, les débats sont riches voire passionnés, mais il nous faut encore améliorer la participation aux groupes de travail électroniques. Je voudrais souligner qu'il ne s'agit pas là de pointer un problème tenace, mais plutôt une marge d'amélioration.</p> <p>Pour l'heure, je ne perçois pas de complications ou de questions opérationnelles susceptibles d'entraver la production des documents dans les délais prévus.</p> <p>Un de nos principaux défis est la révision de notre texte fondamental <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> et de ses annexes. Étant donné l'importance de ce document, les contributeurs sont très passionnés et il est nécessaire de dialoguer activement pour parvenir au consensus. Nous disposons d'un groupe de rédaction qui fournit du matériel au groupe de travail électronique, lequel élaborera la documentation pour un groupe de travail physique de session. J'espère que cette approche facilitera la recherche de consensus en session plénière.</p> <p>Nous avons connu des retards concernant la présentation pour adoption des recommandations visant l'échantillonnage pour l'histamine. Selon moi, les motifs de ces retards ne sont pas tant scientifiques que commerciaux. Avec le recul, il m'apparaît que j'aurais dû être mieux préparé pour faciliter la discussion. Selon moi, lorsque le Comité se penchera à nouveau sur cette question, les préoccupations qui restent concernant les stratégies d'échantillonnage adéquates seront facilement apaisées.</p> <p>Le Comité fonctionne efficacement, je ne perçois aucun obstacle majeur pour le moment.</p>

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Harmonisation du <i>Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche</i> (CXC 52-2003) avec les orientations sur les mesures de maîtrise de l'histamine	N02-2016	2020	8
2. Avant-projet de Code d'usages pour la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire	N05-2018	2021	5
3. Nouveaux travaux d'élaboration de directives pour la maîtrise des <i>Escherichia coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, le lait non pasteurisé et les fromages produits à partir de lait non pasteurisé, de légumes-feuilles et de graines germées	(2019)	2024	1/2/3
Pour suivi			
4. Avant-projet de révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> et leur annexe HACCP	N03-2016	2021	2/3
5. Directives pour la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire	N06-2018	2021	2/3
Pour information			
6. Report du développement d'un plan d'échantillonnage pour l'histamine dans onze normes produits pour les poissons et les produits de la pêche	-	-	-
7. Propositions de travaux et plan de travail prospectif	-	-	-
8. Demande à la FAO/OMS d'organiser une consultation d'experts sur l'évaluation des risques des allergènes alimentaires concernant les travaux du CCFH	-	-	-

4. Observations spécifiques

<p>1. Harmonisation du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (CXC 52-2003) avec les orientations sur les mesures de maîtrise de l'histamine, par. 38 et annexe II</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité est convenu que les nouvelles orientations sur les mesures de maîtrise de l'histamine devraient constituer une partie distincte du Code, située juste après la section 9 (Transformation du poisson frais, congelé ou haché), et de transmettre les modifications à apporter en conséquence aux autres sections du Code pour adoption à la quarante-deuxième session de la Commission (annexe II).</p> <p>L'harmonisation et les modifications s'inscrivent dans le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes existants du Codex, et sont uniformes en termes de format, de présentation et de langue.</p>
<p>Observations de la présidence: Aucune observation. Les travaux sont présentés pour adoption à l'étape 8.</p>
<p>2. Avant-projet de Code d'usages pour la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire, par. 56 et annexe III et</p> <p>8. Demande à la FAO/OMS d'organiser une consultation d'experts sur l'évaluation des risques des allergènes alimentaires concernant les travaux du CCFH, par. 56</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire est convenu de transmettre l'avant-projet de Code pour adoption à l'étape 5. Il a également décidé de solliciter l'avis du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires sur les points suivants: a. la pertinence du recours aux énoncés sur l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes et leur définition; b. la liste des aliments susceptibles de provoquer des réactions allergiques. Il est convenu de présenter les dispositions relatives à l'étiquetage des aliments au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour approbation. Le Comité a enfin décidé de demander à la FAO/OMS d'organiser une consultation d'experts afin de fournir un avis scientifique et d'informer le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de cette demande.</p> <p>Les travaux sont en phase avec le calendrier prévu.</p>
<p>Observations de la présidence: Rien à signaler. J'attends les commentaires du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires.</p>
<p>3. Nouveaux travaux d'élaboration de directives pour la maîtrise des <i>Escherichia coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, le lait non pasteurisé et les fromages produits à partir de lait non pasteurisé, de légumes-feuilles et de graines germées, par. 76</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire a décidé, sous réserve d'approbation par la Commission, de lancer de nouveaux travaux d'élaboration de directives selon une approche par étapes, en commençant par la viande de bœuf et les légumes-feuilles. Le Comité est aussi convenu de remplacer l'expression «lait non pasteurisé» par «lait cru» pour éviter la confusion avec le lait thermisé mais non pasteurisé.</p> <p>Il s'est accordé sur la constitution d'un groupe de travail électronique coprésidé par le Chili et les États-Unis d'Amérique et chargé d'élaborer, si la Commission l'approuve, l'avant-projet de directives devant être diffusé pour observations à l'étape 3 avant examen à la cinquante et unième session du Comité.</p> <p>Un document de projet révisé conforme aux décisions prises à la cinquantième session a été soumis au Secrétariat du Codex, qui s'est rangé aux procédures proposées.</p>
<p>Observations de la présidence: Il s'agit de travaux très importants qui devraient progresser rapidement. Il faudra probablement consulter des experts de la FAO et débattre plusieurs sessions pour mener à bien cette activité.</p>

<p>4. Avant-projet de révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire et leur annexe HACCP, par. 32</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire a pris plusieurs décisions: renvoi de l'avant-projet à l'étape 2 en vue de son remaniement; création d'un groupe de travail électronique présidé par le Royaume-Uni et coprésidé par les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, l'Inde et le Mexique en vue de réviser les textes; création d'un groupe de travail physique présidé par le Royaume-Uni et coprésidé par les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, l'Inde et le Mexique devant se réunir juste avant la cinquante et unième session du Comité afin d'examiner l'ensemble des observations reçues et d'élaborer une proposition révisée destinée à ladite session.</p> <p>Les travaux sont en phase avec le calendrier prévu.</p>
<p>Observations de la présidence: La révision des Principes généraux progresse de façon réfléchie et méthodique. L'ensemble du Comité y contribue. J'espère que le document sera terminé pour la date proposée.</p>
<p>5. Directives pour la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire, par. 68</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a décidé de renvoyer l'avant-projet à l'étape 2 pour qu'il soit remanié, et d'établir un groupe de travail électronique présidé par le Danemark et coprésidé par le Chili et l'Union européenne (UE) chargé de réviser les textes en vue de leur examen à la cinquante et unième session du Comité.</p> <p>Les travaux sont en phase avec le calendrier prévu.</p>
<p>Observations de la présidence: Les directives pour la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire avaient besoin d'être réorientées et reformulées. Il ne s'agit pas d'un document complexe, et nous sommes convaincus que le nouveau texte contribuera aux efforts du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) et d'autres initiatives internationales de communication entre les autorités compétentes. Nous souhaitons que ce document NE supprime PAS les travaux de l'OMS, mais constitue plutôt un complément.</p>
<p>6. Report du développement d'un plan d'échantillonnage pour l'histamine dans onze normes produits pour les poissons et les produits de la pêche, par. 47</p>
<p>Observations du Secrétariat: Étant donné l'absence de consensus, le Comité est convenu à sa cinquantième session:</p> <ul style="list-style-type: none"> • de reporter l'examen de ces travaux jusqu'à ce que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ait fini d'apporter des amendements à ses <i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004); • d'informer la Commission des difficultés du Comité à s'accorder sur des plans d'échantillonnage pour l'histamine; • d'informer le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des problèmes rencontrés par le Comité pour trouver un équilibre acceptable entre la protection des consommateurs, la faisabilité et la praticité dans l'élaboration des plans d'échantillonnage pour l'histamine dans les produits des secteurs halieutiques et aquacoles, afin que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage en tienne compte dans la révision des directives CXG 50-2004.
<p>Observations de la présidence: Les résultats du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage permettront au Comité sur l'hygiène alimentaire de terminer ces travaux. J'estime qu'un consensus était à portée de main. Il ne s'agit pas d'une question insurmontable et nous y parviendrons, avec l'aide des travaux du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Nous devons simplement trouver un équilibre entre les aspects pratiques et la protection de la santé, sans laisser les enjeux commerciaux paralyser la discussion.</p>
<p>7. Propositions de travaux et plan de travail prospectif, par. 78-80, annexe IV</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire est convenu d'avancer les travaux sur les principes de sécurité sanitaire pour l'utilisation de l'eau dans la transformation des aliments en tête des priorités après les avoir évalués au regard des critères régissant l'établissement des priorités des nouveaux travaux. Il a décidé d'inclure les <i>Directives pour l'application des principes généraux d'hygiène des denrées alimentaires à la maîtrise de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à consommer</i> (CXG 61-2007) en réaction aux épidémies survenues récemment.</p>

Le Comité a également noté qu'un document de travail sur les principes de sécurité sanitaire pour l'utilisation de l'eau dans la transformation des aliments était nécessaire pour faire avancer cette activité, et il a ainsi réservé un accueil favorable à la proposition du Honduras, soutenue par le Chili, le Danemark, l'Inde et l'UE, d'élaborer un tel document dans la perspective de la cinquante et unième session de Comité.

Le Comité est convenu: d'approuver le plan de travail prospectif révisé; de demander au Secrétariat d'envoyer une lettre circulaire sollicitant des propositions de nouveaux travaux; et d'établir un groupe de travail physique sur les priorités des travaux du Comité, qui se réunira en marge de la cinquante et unième session, travaillant en anglais, en français et en espagnol, et présidé par les États-Unis d'Amérique.

Observations de la présidence: Les travaux relatifs à la salubrité de l'eau sont essentiels à beaucoup d'autres documents et à la production d'aliments qui ne présentent pas de danger pour la santé. Ils doivent être libellés avec soin et élaborés en lien étroit avec les activités et les documents de la FAO et de l'OMS. Nous estimons qu'une fois terminés, ces travaux joueront un rôle central pour bon nombre de textes du Codex.

Annexe 3

1. Informations générales

Comité	Nutrition et aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)		
Hôte de la réunion	Allemagne	Présidence	Anja Brönstrup (Présidente) et Hilke Thordsen-Böhm (vice-Présidente)
Session en question	Quarantième	26-30 novembre 2018	
Prochaine session	Quarante et unième	24-29 novembre 2019	
Rapports	<u>REP19/NFSDU</u>		

2. Remarques d'ordre général

Observations du Secrétariat: Le programme de travail du Comité reste bien rempli, avec beaucoup d'activités plutôt complexes et sensibles. D'amples discussions s'imposent encore avant d'achever une bonne partie des travaux à l'ordre du jour pour les échéances prévues (soit 2019 pour les préparations de suite, et 2020 pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi). La prochaine session du Comité a été prolongée à six jours dans le but de permettre des progrès. En réponse à une demande du Comité exécutif à sa soixante-quinzième session, le Comité a par ailleurs décidé d'élaborer un mécanisme d'établissement de priorités qui l'aide à gérer son programme de travail de manière plus systématique.

En revanche, les questions relatives au référencement, notamment des directives de l'OMS et des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé (WHA), restent à l'ordre du jour et seront débattues à la prochaine session en même temps que les préparations de suite et les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi.

Observations de la présidence: Le programme de travail du Comité reste complet. Ces projets, souvent complexes et sensibles sur le plan politique, nécessitent des avis scientifiques. Ces dernières années, la participation n'a fait qu'augmenter. Par conséquent, il faut accorder beaucoup de temps aux discussions afin que tous les États membres et les observateurs intéressés puissent s'exprimer.

Notre priorité est la révision de la *Norme pour les préparations de suite*, dont l'examen exhaustif a été structuré par tranches portant sur les différentes sections. Une autre activité majeure concerne les lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, dont certains aspects suscitent également des divergences. Seul un point (VRN-MRT pour l'EPA et le DHA) a été supprimé de l'ordre du jour pour le moment.

Afin de faire avancer les travaux, la quarante et unième session a donc été prolongée d'une journée entière. Cependant, il convient d'étudier d'autres moyens d'améliorer l'efficacité du Comité. En réponse à la demande formulée à la soixante-quinzième session du Comité exécutif, le Comité est convenu d'envisager un plan de travail pour avancer afin d'établir des priorités et de gérer l'ensemble de ses travaux à long terme. Même si, de prime abord, les débats autour d'un mécanisme d'établissement des priorités peuvent sembler chronophages, la présidence est convaincue que ce projet aidera le Comité à évaluer les nouveaux projets de façon plus systématique et à déterminer les travaux les plus pertinents à examiner.

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987): avant-projet de champ d'application, description des produits et étiquetage des préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge	N07-2013	2017	5
2. Dispositions concernant le tartrate monosodique (SIN 335 i)), le tartrate monopotassique (SIN 336 i)) et le tartrate dipotassique (SIN 336 ii)) dans la <i>Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge</i> (CXS 74-1981)	-	-	Révocation
3. VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA (CXG 2-1985)	N06-2015	2016	Interruption des travaux
Pour suivi			
4. Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987): facteurs essentiels de composition pour les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les [produits] destinés aux enfants en bas âge	N07-2013	2017	7
5. Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987): définition du produit et étiquetage des [produits] pour enfants en bas âge	N07-2013	2017	4
6. Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi	N05-2016	2020	4
7. Avant-projet de définition de la biofortification	N05-2015	2016	4
8. Allégation «sans» acides gras trans (AGT)	N12-2010	2014	4
Pour information			
9. Possibilités de gestion des risques pour la réduction des AGT	-	-	-
10. VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge	-	-	-
11. Directives harmonisées sur les probiotiques destinés à une utilisation dans les aliments et les compléments alimentaires	-	-	-
12. Alignement des additifs alimentaires dans les normes du CCNFSDU sur la NGAA	-	-	-
13. Directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels	-	-	-
14. Mécanisme d'établissement de priorités pour une meilleure gestion des travaux du CCNFSDU	-	-	-

4. Observations spécifiques

1. Révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987): avant-projet de champ d'application, description des produits et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge, par. 57 et annexe III et

4. Révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987): facteurs essentiels de composition pour les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les [produits] destinés aux enfants en bas âge, par. 33 et annexe II et

5. Révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987): définition du produit et étiquetage des [produits] pour enfants en bas âge, par. 57 et annexe IV

Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu de: faire passer la section A: préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge à l'étape 5 pour adoption à la quarante-deuxième session de la Commission (annexe III); transmettre les dispositions d'étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge à la quarante-cinquième session du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour approbation; maintenir les facteurs essentiels de composition pour les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les [produits] destinés aux enfants en bas âge à l'étape 7 (annexe II); et reporter les discussions sur la section B: définition du produit et étiquetage des [produits] pour enfants en bas âge (annexe IV) et sur la structure de la (des) norme(s) et du (des) préambule(s) à sa quarante et unième session.

Les travaux avancent selon le calendrier prévu.

Observations de la présidence: Des progrès satisfaisants ont été enregistrés concernant le projet de révision de la section A (Préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge) de la *Norme pour les préparations de suite*. Le groupe de travail électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par la France et l'Indonésie réalise un excellent travail pour éclairer les débats du Comité. Nous sommes convaincues que les rares questions qui restent en suspens concernant la section A pourront être résolues à la quarante et unième session. La prochaine session sera prolongée d'une journée qui sera largement consacrée à ce projet de norme.

Les parties les plus difficiles restent néanmoins à traiter. Il s'agit de questions complexes et très sensibles à examiner en profondeur (par exemple le champ d'application, la définition, le nom et les obligations d'étiquetage des produits destinés aux enfants en bas âge, ainsi que la structure et le préambule de la norme).

Le Comité se félicite de l'avis communiqué par le Comité exécutif à sa soixante-quinzième session concernant l'inclusion de documents OMS/WHO dans le projet de norme; toutefois certaines délégations estiment qu'il faudrait des orientations plus spécifiques sur ce sujet.

À sa trente-sixième session, le Comité a indiqué que la poursuite des travaux sur cette norme risquait de susciter des divergences avec certaines politiques de l'OMS. Le Comité en a longuement délibéré et a décidé de continuer cette activité. Cependant, l'achèvement des travaux dépendra de la volonté des parties intéressées de collaborer et faire des compromis, avec l'appui non seulement des États membres, mais aussi de toutes les organisations concernées.

Pour l'heure, le calendrier de progression de cette activité est respecté.

2. Dispositions concernant le tartrate monosodique (SIN 335 i)), le tartrate monopotassique (SIN 336 i)) et le tartrate dipotassique (SIN 336 ii)) dans la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CXS 74-1981), par. 10

Observations du Secrétariat: En réponse à la recommandation du Comité sur les additifs alimentaires à sa cinquantième session, le Comité a décidé de révoquer les dispositions concernant le tartrate monosodique (SIN 335 i)), le tartrate monopotassique (SIN 336 i)) et le tartrate dipotassique (SIN 336 ii)) dans la *Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge* (CXS 74-1981), en raison de l'absence de spécifications du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

Observations de la présidence: Ce thème a suscité l'accord unanime du Comité.

3. VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA (CXG 2-1985), par. 94

Observations du Secrétariat: Le Comité a décidé d'interrompre cette activité. Cette décision n'empêche pas les membres de proposer de nouveaux travaux si de nouveaux éléments scientifiques apparaissent.

<p>Observations de la présidence: La majorité du Comité était favorable à une interruption de cette activité, reconnaissant qu'actuellement, aucune base scientifique ne permet d'établir une VNR-MNT pour l'EPA et le DHA. Cette lacune n'était pas manifeste quand la proposition de nouveaux travaux a été discutée à la trente-sixième session du Comité.</p>
<p>6. Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, par. 75 b) et annexe V</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a pris les décisions suivantes: reconstitution d'un groupe de travail électronique, présidé par l'Afrique du Sud et coprésidé par l'Ouganda et le Sénégal, travaillant en anglais et en français, chargé de poursuivre l'élaboration des sections 5.2.2 (Additifs alimentaires) et 6.2 (Protéines) aux fins d'un appel à observations et d'un examen à la prochaine session; maintien du reste du texte à l'étape 4 (annexe V); examen des recommandations restantes du groupe de travail physique à la prochaine session.</p> <p>Les travaux avancent selon le calendrier prévu.</p>
<p>Observations de la présidence: Des progrès ont été enregistrés concernant l'avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, grâce notamment au groupe de travail physique qui s'est réuni juste avant la quarantième session du Comité.</p> <p>Certains aspects d'ordre plus général ont été évoqués lors des discussions sur ces aliments thérapeutiques très particuliers, par exemple une limite maximale de l'apport en sucre. Les débats se sont parfois heurtés aux craintes d'un possible remplacement de la production locale par des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi produits industriellement.</p> <p>L'avant-projet de lignes directrices devrait bénéficier des futurs travaux du groupe de travail électronique présidé par l'Afrique du Sud et coprésidé par l'Ouganda et le Sénégal.</p> <p>Pour l'heure, cette activité progresse dans les temps.</p>
<p>7. Avant-projet de définition de la biofortification, par. 84 et annexe VI</p>
<p>Observations du Secrétariat: Tout en maintenant ces travaux à l'étape 4, le Comité est convenu de transférer la définition au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et de demander à ce dernier d'examiner si la définition répond à ses besoins prévus, et de préciser l'usage prévu de la définition et le meilleur emplacement pour la définition.</p>
<p>Observations de la présidence: Ce point de l'ordre du jour a suscité des débats vifs et intenses. Des modifications mineures ont été apportées à la définition proposée.</p> <p>Concernant la demande du Comité exécutif (soixante-dixième session) de préciser l'usage prévu de la définition et le meilleur emplacement pour la définition, le Comité a rappelé que la demande d'élaboration de la définition émanait du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Les délégations pensaient qu'il incombait au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de préciser comment et où la définition serait utilisée. Ainsi, le Comité est convenu de maintenir ces travaux et de renvoyer la définition au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour clarification sur ces points.</p>
<p>8. Allégation «sans» acides gras trans (AGT) et</p>
<p>9. Possibilités de gestion des risques pour la réduction des AGT, par. 111 et annexe VII</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a décidé de suspendre les discussions sur l'avant-projet de conditions d'établissement d'une allégation «sans» AGT, mais est convenu que le Canada préparerait un document de travail sur les différentes possibilités de gestion des risques en vue de la réduction des AGT, dans le cadre du mandat du Codex, pour examen lors de la prochaine session.</p>
<p>Observations de la présidence: De l'avis général, la réduction des AGT dans l'alimentation est un objectif de santé publique important. Si le Comité a décidé de suspendre l'activité relative aux conditions d'établissement d'une allégation «sans» AGT, c'est en raison des divergences de vues des membres sur les conditions concrètes, mais aussi sur le choix de formuler une allégation par rapport à d'autres options pour réduire les AGT. Le Comité est convenu qu'il lui fallait davantage d'informations pour étayer sa décision en la matière. Dans l'optique d'une décision à la prochaine session, le Canada a gracieusement accepté de rédiger un document de travail sur les différentes possibilités de gestion des risques pour la réduction des AGT, dans le cadre du mandat du Codex.</p>
<p>10. VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge, par. 122</p>

<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a décidé de créer à nouveau un groupe de travail électronique, présidé par l'Irlande et coprésidé par le Costa Rica et les États-Unis d'Amérique, travaillant en anglais et en espagnol, afin de poursuivre cette activité.</p>
<p>Observations de la présidence: D'un commun accord, le Comité est convenu de poursuivre les travaux sur les VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge après l'achèvement de la révision des VNR pour la population générale et conformément à l'annexe VII du rapport ALINORM 08/31/26.</p> <p>Le calendrier de mise en œuvre y afférent n'a pas encore été discuté. Ce calendrier dépend notamment d'informations supplémentaires émanant de l'OMS, qui a prévu de mettre à jour les besoins en nutriments des nourrissons et des enfants en bas âge.</p>
<p>11. Directives harmonisées sur les probiotiques destinés à une utilisation dans les aliments et les compléments alimentaires, par. 145</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu que l'Argentine remanierait le document de travail en vue de son examen à la prochaine session en développant notamment les sections relatives au champ d'application, à la définition et aux questions d'ordre sanitaire et commercial.</p>
<p>Observations de la présidence: Ce sujet a été débattu à la lumière des renseignements demandés par le Comité pour décider de l'approbation de ces nouveaux travaux et, le cas échéant, du calendrier de leur mise en œuvre. C'est dans cette optique que l'État membre auteur de la proposition a été sollicité pour remanier le document de travail en vue d'un examen à la quarante et unième session du Comité.</p>
<p>12. Alignement des additifs alimentaires dans les normes du CCNFSDU sur la NGAA, par. 140-141</p>
<p>Observations du Secrétariat: Notant que le Comité sur les additifs alimentaires avait publié des orientations concernant l'alignement des additifs alimentaires dans les normes relatives aux produits, le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime a constaté qu'il pouvait procéder à cette tâche dans les normes qui le concernent. Aucun membre ne s'est toutefois proposé pour diriger cette activité. La présidence a encouragé les membres à envisager de diriger ces travaux importants, et le Comité est convenu de réexaminer la question à sa prochaine session.</p>
<p>Observations de la présidence: Aucun État membre ne s'est proposé pour diriger cette activité à la quarantième session du Comité. Par conséquent, le thème a été reporté à la quarante et unième session. La présidence est convaincue que le Comité sera en mesure d'entamer ces travaux dès la prochaine session.</p>
<p>13. Directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels, par. 154</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a accepté que le Costa Rica et le Paraguay se chargent du catalogage des profils nutritionnels et rédigent un document de travail, avec l'aide des États-Unis d'Amérique, aux fins d'un examen à la prochaine session.</p>
<p>Observations de la présidence: La proposition a été débattue en tenant compte du champ d'application de ces travaux et des activités de l'OMS. Au vu des discussions prochaines visant à hiérarchiser ses priorités à l'égard des propositions de nouveaux travaux, le Comité a décidé de réétudier cette proposition à sa quarante et unième session. Entre-temps, un catalogage des modèles de profils nutritionnels fondé sur les travaux de l'OMS servirait également au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires dans le cadre des travaux sur l'étiquetage nutritionnel frontal.</p>
<p>14. Mécanisme d'établissement de priorités pour une meilleure gestion des travaux du CCNFSDU, par. 159</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu que le pays hôte préparerait un document récapitulatif des travaux achevés jusqu'à ce jour, certains des travaux précédemment identifiés qui n'ont pas avancé au sein du Comité, les travaux en cours actuellement et les questions émergentes, afin d'aider le Comité à établir des priorités dans ses futurs travaux. Ce document englobera également les propositions de travaux sur les directives concernant les prébiotiques et les suppléments protéinés destinés au culturisme, qui n'ont pas été traités lors de cette session faute de temps.</p>
<p>Observations de la présidence: Donnant suite à une demande formulée à la soixante-quinzième session du Comité exécutif, le Comité est convenu d'envisager un plan de travail pour avancer afin d'établir des priorités et de gérer l'ensemble de ses travaux à long terme. Compte tenu des approches analogues en matière de stratégie et de hiérarchisation débattues au sein d'autres comités du Codex (hygiène alimentaire, systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, étiquetage des denrées alimentaires, graisses et huiles), la présidence se réjouit des</p>

premiers échanges du Comité sur le sujet à sa quarante et unième session. Le pays hôte est en train d'élaborer un document pour alimenter les échanges.

Annexe 4

1. Informations générales

Comité	Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)		
Hôte de la réunion	Inde	Président	M. R. Sudharshan
Session en question	Quatrième	21-25 janvier 2019	
Prochaine session	Cinquième	21-25 septembre 2020.	
Rapports	<u>REP19/SCH</u>		

2. Remarques d'ordre général

Observations du Secrétariat: Les travaux du Comité sont globalement bien engagés, et six (6) avant-projets de normes (quatre sur des épices et deux sur des herbes culinaires) sont passés à l'étape suivante. Ces progrès sont dus à des approches constructives qui ont permis de parvenir à des compromis et des consensus, notamment l'organisation de groupes de travail de session pour faire avancer certains points de l'ordre du jour. Les dispositions relatives aux additifs alimentaires de tous les avant-projets de normes ont été approuvées par le Comité sur les additifs alimentaires, à l'exception de l'avant-projet de norme pour le gingembre séché ou déshydraté. Le rapport du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires fera le point sur les dispositions d'étiquetage qui ont été approuvées ou non.

Le Comité opte de plus en plus pour des normes de groupe, dont le modèle de mise en page est en train d'être mis à jour.

En raison d'une charge de travail généralement élevée, le Comité a décidé de retenir deux nouvelles propositions de nouveaux travaux (sur la cardamome et sur le curcuma séché et déshydraté).

Observations de la présidence: Le Comité évolue d'une session à l'autre et son efficacité s'améliore avec l'expérience, comme en atteste le nombre de documents traités à la dernière session. Les présidents des groupes de travail électroniques ont été chargés de trouver des compromis pendant les pauses de la session, ce qui a donné de très bons résultats. Le Comité est en train de changer d'approche au profit des normes de groupe, ce qui devrait lui permettre de traiter plus de documents lors des prochaines sessions et de mener à bien ses travaux rapidement. Le Comité a dressé une liste non exhaustive qui comporte 112 épices et herbes culinaires, dont 30 à 40 pour cent sont commercialisées dans le monde entier et pourraient donc appeler des normes internationales. Pour l'heure, le Comité a établi trois normes et envisage huit autres; avec l'adoption du modèle de norme de groupe, les épices et les herbes culinaires restantes pourraient être traitées en peu de sessions.

Le Comité a enregistré des progrès satisfaisants. Les travaux sont sur la bonne voie et pourraient être achevés dans les temps. Le Comité, qui n'a pu traiter que quatre documents lors de ses deuxième et troisième sessions, est parvenu à examiner huit (8) documents à la quatrième, grâce au concept de norme de groupe. Le modèle des normes de groupe est en cours de mise à jour et pourrait permettre au Comité de traiter plus de documents lors des prochaines sessions. Cependant, il convient d'envisager la constitution de groupes de travail physiques de session ou sur une journée afin que chacun des documents de travail bénéficie d'un temps d'examen suffisant. À cet effet, le Gouvernement du pays hôte a choisi de réunir un groupe de travail physique sur une journée, sans services d'interprétation, la veille de la cinquième session. Il y avait un problème de cohérence dans les rapports établis par les divers groupes de travail électroniques, qui ont donc reçu les directives et les modèles nécessaires. Il est difficile de contrôler les valeurs assignées à certains paramètres (en particulier les caractéristiques chimiques) en cours de session, c'est pourquoi les groupes de travail électroniques doivent prendre plus de responsabilités à cet égard et ne recommander que des valeurs fondées sur des données scientifiques. Comme dans d'autres comités du Codex, la recherche de consensus est délicate, mais des discussions en session et la participation active des présidents des groupes de travail électroniques lors de ces manifestations permettent de surmonter cette difficulté.

Les dispositions relatives aux additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage font l'objet de fréquentes discussions, et les comités pertinents sont sollicités pour obtenir une approbation ou des orientations, selon ce qui convient.

Globalement, les activités du Comité sont satisfaisantes, puisque ce dernier a pu mener à terme les normes pour une herbe culinaire et pour deux épices, et faire passer à l'étape suivante les avant-projets de normes pour quatre épices et pour deux herbes culinaires, tout cela en seulement quatre sessions.

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Avant-projet de norme pour l'ail séché ou déshydraté ¹	N04-2017	2021	5/8
2. Avant-projet de norme pour l'origan séché ²	N06-2014	2017	5
3. Avant-projet de norme pour les racines séchées, les rhizomes et les bulbes – gingembre séché ou déshydraté ¹	N02-2017	2021	5
4. Avant-projet de norme pour le basilic séché ²	N05-2017	2021	5
5. Avant-projet de norme pour les parties florales séchées de clous de girofle ¹	N08-2017	2021	5
6. Avant-projet de norme pour le safran ¹	N06-2017	2021	5
Pour suivi			
7. Avant-projet de norme pour le piment et le paprika séchés ou déshydratés ¹	N03-2017	2021	2/3
8. Avant-projet de norme pour la muscade séchée ¹	N07-2017	2021	2/3
Pour information			
9. Poursuite de la mise à jour du modèle à utiliser pour les normes individuelles et les normes de groupe	-	-	-
10. Clarification sur le format des normes de produits du Codex dans le Manuel de procédure pour savoir si les codes de pratique du Codex, par exemple CXC 74-2014 peuvent être référencés dans les dispositions relatives aux contaminants	-	-	-

¹Épice.

²Herbe culinaire.

4. Observations spécifiques

<p>1. Avant-projet de norme pour l'ail séché ou déshydraté, par. 47 et annexe IV</p>
<p>Observations du Secrétariat: Les travaux ont été achevés dans les délais fixés. La présentation et la langue sont en phase avec les procédures du Codex. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, sur l'étiquetage et sur les méthodes d'analyse aux comités concernés pour approbation.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Comité a discuté en profondeur de l'avant-projet de norme pour l'ail séché ou déshydraté, qui constitue une épice importante, et après avoir résolu les questions en suspens, il a décidé, fort d'un consensus général, de recommander le projet de norme pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision respecte largement le calendrier envisagé.</p>
<p>2. Avant-projet de norme pour l'origan séché², par. 30 annexe II</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a décidé de demander que la Commission, à sa quarante-deuxième session, reporte la date d'achèvement de cette activité jusqu'à la cinquième session du Comité. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux comités concernés pour approbation. Le Comité est convenu de reconstituer un groupe de travail électronique présidé par la Turquie et travaillant en anglais uniquement pour examiner les sections 2.1 (Définition du produit) et 8 (Étiquetage) ainsi que des questions en suspens indiquées entre crochets (annexe II).</p>
<p>Observations de la présidence: L'origan est une herbe culinaire d'importance commercialisée dans le monde entier. Le Comité a rencontré des difficultés pour parvenir à un consensus quant au genre et aux espèces concernés par la norme, et il a consacré beaucoup de temps et de ressources à ce produit. La plupart de ces difficultés ont néanmoins pu être surmontées à la quatrième session, et le projet de norme pourrait être achevé pour la prochaine session. C'est la raison pour laquelle nous préconisons une prolongation du calendrier jusqu'à la cinquième session. Le Groupe de travail électronique a été chargé de trouver des compromis et de présenter un document acceptable aux fins d'un examen par le Comité à la prochaine session.</p>
<p>3. Avant-projet de norme pour les racines séchées, les rhizomes et les bulbes – gingembre séché ou déshydraté¹, par. 39 annexe III</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le calendrier est largement respecté. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux comités concernés pour approbation. Le Comité est convenu de reconstituer un groupe de travail électronique présidé par le Nigéria et travaillant en anglais uniquement.</p>
<p>Observations de la présidence: Le gingembre est une épice importante commercialisée dans le monde entier. Les travaux avancent bien et le consensus est général concernant la majorité des paramètres du document. Il reste quelques problèmes à résoudre. Ce travail pourrait être terminé dans les temps.</p>
<p>4. Avant-projet de norme pour le basilic séché², par. 66 annexe V</p>
<p>Observations du Secrétariat: Les travaux sont largement en phase avec le calendrier prévu. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux comités concernés pour approbation. Le Comité est convenu de reconstituer un groupe de travail électronique présidé par l'Égypte et travaillant en anglais uniquement.</p>
<p>Observations de la présidence: Les travaux sur le basilic, qui est une herbe importante, enregistre des progrès satisfaisants, et la plupart des questions font consensus. Quelques problèmes doivent encore être résolus, mais l'activité pourrait être terminée dans les temps.</p>
<p>5. Avant-projet de norme pour les parties florales séchées de clous de girofle¹, par. 88 annexe VI</p>
<p>Observations du Secrétariat: Les travaux sont largement en phase avec le calendrier prévu. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux comités concernés pour approbation. Le Comité est</p>

convenu de reconstituer un groupe de travail électronique présidé par le Nigéria et travaillant en anglais uniquement.
Observations de la présidence: Le clou de girofle est une épice importante, et les travaux sur ce produit avancent bien et pourraient être achevés pour la date prévue. Aucune question litigieuse n'est à signaler. Les groupes de travail électroniques sont capables d'obtenir des consensus.
6. Avant-projet de norme pour le safran¹, par. 95 annexe VII
Observations du Secrétariat: Le calendrier est largement respecté. Les questions de présentation et linguistiques sont bien engagées et seront encore ajustées dans la phase suivante. Le Comité est convenu de transmettre les dispositions sur les additifs alimentaires, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage aux comités concernés pour approbation. Le Comité est convenu de reconstituer un groupe de travail électronique présidé par l'Iran et travaillant en anglais uniquement.
Observations de la présidence: Les travaux sur l'avant-projet de norme pour le safran progressent bien. Toutefois, les valeurs de certains paramètres chimiques n'ont pas pu être approuvées en session et doivent être discutées à nouveau à la prochaine étape. Ce travail pourrait être terminé dans les temps.
7. Avant-projet de norme pour le piment et le paprika séchés ou déshydratés, par. 54
Néant.
8. Avant-projet de norme pour la muscade séchée, par. 78
Néant.
9. Poursuite de la mise à jour du modèle à utiliser pour les normes individuelles et les normes de groupe, par. 98
Observations du Secrétariat: Le Comité s'est penché sur la mise à jour du modèle à utiliser pour les normes individuelles comme pour les normes de groupe. Il a demandé aux États-Unis d'Amérique de poursuivre cette activité en tenant compte des observations formulées lors de la session au titre de différents points de l'ordre du jour.
Observations de la présidence: Mettre à jour le modèle pour des normes de groupe destinées à un éventail d'épices et d'herbes culinaires plutôt hétérogène constitue un défi. Le modèle mis à jour facilitera l'élaboration des normes. Le Comité procède à cette mise à jour avec l'aide de certains membres.
10. Clarification sur le format des normes de produits du Codex dans le Manuel de procédure pour savoir si les codes de pratique du Codex, par exemple CXC74-2014 peuvent être référencés dans les dispositions relatives aux contaminants, par. 26
Observations du Secrétariat: En discutant de l'avant-projet de norme pour l'origan, le Comité a noté des préoccupations concernant la nécessité éventuelle de remédier à la contamination par les alcaloïdes pyrrolizidine provenant des mauvaises herbes, et il est convenu qu'une référence provisoire au <i>Code d'usages pour la lutte contre les mauvaises herbes, visant à prévenir et réduire la contamination des denrées alimentaires et des aliments pour animaux par les alcaloïdes pyrrolizidine</i> (CXC 74-2014) pourrait être pertinente. Cependant, le Comité a constaté que le Manuel de procédure ne précise pas comment de tels codes de pratique pourraient être cités concernant les dispositions relatives aux contaminants.
Observations de la présidence: Des éclaircissements sont nécessaires.

¹Épice.

²Herbe culinaire.

Annexe 5

1. Informations générales

Comité	Matières grasses et huiles (CCFO)		
Hôte de la réunion	Malaisie	Présidente	Noraini binti Dato' Mohd Othman (jusqu'à la vingt-sixième session)
Session en question	Vingt-sixième	25 février - 1 ^{er} mars 2019	
Prochaine session	Vingt-septième	22-26 février 2021	
Rapport	<u>REP19/FO</u>		

2. Remarques d'ordre général

Observations du Secrétariat: Le Comité a traité un ordre du jour relativement dense et terminé les travaux de révision et d'amendement de plusieurs sections de la norme CXS 210-1999, en particulier l'ajout ou l'inclusion de six nouvelles huiles (huile de palme à forte teneur en acide oléique (OxG); huile d'amande, huile de lin (graines de lin), huile de noisette, huile de pistache et huile de noix), ainsi que la révision de sections relatives aux additifs alimentaires dans diverses normes relatives aux produits en réponse à certains points transmis par le Comité sur les additifs alimentaires. Le Comité s'est également accordé sur la gestion des travaux. Il est par ailleurs convenu de poursuivre ses travaux concernant l'inclusion des dispositions relatives à l'huile d'avocat dans la norme CXS 210-1999 et la révision de la composition essentielle des huiles de tournesol dans la même norme. Par conséquent, il faudra reporter l'échéance de ces deux travaux à la quarante-quatrième session de la Commission en 2021. L'activité relative à l'amendement de l'annexe II «Liste des cargaisons précédentes acceptables» du *Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et des graisses comestibles en vrac* (RCP 36- 1987) se poursuivra, car il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour.

Observations de la présidence: Dernièrement, l'ordre du jour comportait beaucoup de points, et le Comité a abordé plusieurs questions litigieuses à sa vingt-sixième session. Des efforts ont été faits pour que le Comité enregistre des progrès à cette réunion. Le Comité a pleinement tiré parti des différentes occasions de parvenir à des accords, lors notamment de deux (2) groupes de travail de session et de trois (3) séances de consultation informelle. Le soutien continu du Secrétariat du Codex a été crucial au bon déroulement de la session et à l'obtention de résultats.

Grâce à ses efforts, le Comité a bien fait avancer ses travaux, parvenant à transmettre sept (7) documents pour adoption lors de sa vingt-sixième session.

Le Comité a pu examiner tous les points de l'ordre du jour au cours de la session et à clore la réunion dans les temps. L'ordre du jour approuvé comportait les points suivants:

- a. Projet de norme pour cinq nouvelles huiles (amande, noisette, lin, pistache et noix)
- b. Applicabilité de la composition en acides gras d'huiles végétales à leur forme brute
- c. Avant-projets de normes pour l'huile de palme à forte teneur en acide oléique et pour les huiles de tournesol
- d. Avant-projet de révision de la *Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive*
- e. Alignement des dispositions concernant les additifs alimentaires; et plusieurs autres amendements proposés pour les normes existantes

Le Comité a décidé de rappeler à la FAO et l'OMS sa demande d'avis scientifiques compte tenu de l'urgence de l'évaluation des 23 substances de la Liste des cargaisons précédentes acceptables.

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (OxG)	N10- 2015	2019	8
2. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour l'huile de palme vierge et ajout des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute	N10-2017	2019	5/8
3. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion de l'huile d'amande, l'huile de lin (graines de lin), l'huile de noisette, l'huile de pistache et l'huile de noix	N12-2017	2019	5/8
4. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): modification des valeurs de l'indice de réfraction et de la densité apparente de la superoléine de palme à 40 °C	-	-	Adoption
5. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): applicabilité de la composition en acides gras d'autres huiles figurant au tableau 1 à leur forme brute correspondante et suppression de la note équivalente concernant l'huile de son de riz	-	-	Adoption
6. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion des acides gras libres en tant que paramètres de qualité pour l'huile de son de riz raffinée	-	-	Adoption
7. Modification des sections relatives aux additifs alimentaires dans les normes suivantes: CXS 19-1981 (sections 3.3, 3.4 et 3.5); CXS 211-1999 (sections 4.2 et 4.4); et CXS 256-2007 (sections 4.1 et 4.7)	-	-	Adoption
Pour suivi			
8. Proposition de révision de la <i>Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive</i> (CXS STAN 33-1981): révision des sections 3 et 8 et de l'annexe	N11-2017	2021	1, 2, 3
9. Proposition de révision de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): composition essentielle des huiles de tournesol	N09-2017	2019 (à prolonger jusqu'à la quarante-quatrième session de la Commission en 2021)	4
10. Proposition de révision de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat	N12-2017	2019 (à prolonger jusqu'à la quarante-quatrième session de la	2,3

		Commission en 2021)	
11. Amendements à l'annexe 2 «Liste de cargaisons précédentes acceptables» du <i>Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac</i> (RCP 36-1987)	En cours	-	-
Pour information			
12. Surveillance de la mise en œuvre de la <i>Norme pour les huiles de poisson</i>	-	-	-
13. Fraude alimentaire touchant les huiles	-	-	-
14. Gestion des travaux du Comité sur les graisses et les huiles	-	-	-

4. Observations spécifiques

<p>1. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (OxG), par. 21 et annexe II, partie B-1</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité est parvenu à un consensus sur une définition du produit qui tienne compte du niveau relatif d'acide oléique, libellée comme suit: «Huile de palme à plus forte teneur en acide oléique, préparée à partir du mésocarpe charnu du fruit du palmier hybride OxG (<i>Elaeis oleifera</i> x <i>Elaeis guineensis</i>)». L'intitulé du document approuvé a été modifié en conséquence.</p> <p>Prenant acte de la résolution de toutes les questions en suspens, le Comité a décidé de transmettre le projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): ajout de l'huile de palme à plus forte teneur en acide oléique (OxG) (annexe II, partie B-1) à la quarante-deuxième session de la Commission pour qu'elle l'adopte à l'étape 8.</p>
<p>Observations de la présidence: Ce travail a été amplement discuté depuis 2015. Depuis lors, le débat portait principalement sur le nom du produit, désigné huile de palme à moyenne ou forte teneur en acide oléique (OxG). Ce point a été résolu à la vingt-sixième session du Comité. Le nouveau nom proposé «huile de palme à plus forte teneur en acide oléique» a fait consensus, car il précise le caractère relatif de cette teneur et ne constitue pas une allégation.</p>
<p>2. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour l'huile de palme vierge et ajout des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute, par. 67 et annexe II, partie C-1</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour l'huile de palme vierge et ajout des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute (annexe II, partie C-1) ainsi que la méthode pour la détermination des AGL à la quarante-deuxième session de la commission pour adoption à l'étape 5/8.</p> <p>Les méthodes pour la détermination des AGL et de l'indice d'acide doivent être approuvées par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Comité est unanime concernant les valeurs des AGL pour l'huile de palme vierge et l'huile de palmiste brute, à savoir respectivement 5,0 pour cent (en acide palmitique) et 4,0 pour cent (en acide laurique).</p>
<p>3. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion de l'huile d'amande, l'huile de lin (graines de lin), l'huile de noisette, l'huile de pistache et l'huile de noix, par. 88 et annexe II partie C-2</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): ajout de l'huile d'amande, de l'huile de lin, de l'huile de noisette, de l'huile de pistache et de l'huile de noix (annexe II, partie C-2) à la quarante-deuxième session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8.</p>

<p>Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat, pour un examen supplémentaire à l'étape 2/3. Ce volet des travaux requiert une prolongation du calendrier, l'adoption par la Commission initialement prévue en 2019 devant être reportée en 2021, après la vingt-septième session du Comité.</p>
<p>Observations de la présidence: À sa vingt-sixième session, le Comité peut se targuer d'avoir mené à bien le projet de norme pour cinq nouvelles huiles (amande, noisette, lin, pistache et noix) en faisant l'unanimité.</p>
<p>4. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): modification des valeurs de l'indice de réfraction et de la densité apparente de la superoléine de palme à 40 °C, par. 60 et annexe II, partie A-1</p> <p>Néant.</p>
<p>5. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): applicabilité de la composition en acides gras d'autres huiles figurant au tableau 1 à leur forme brute correspondante et suppression de la note équivalente concernant l'huile de son de riz, par 137 et annexe II, partie A-2</p> <p>Néant.</p>
<p>6. Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): inclusion des acides gras libres en tant que paramètres de qualité pour l'huile de son de riz raffinée, par. 140 et annexe II, partie A-3</p> <p>Néant.</p>
<p>7. Modification des sections relatives aux additifs alimentaires dans les normes suivantes: CXS 19-1981 (sections 3.3, 3.4 et 3.5); CXS 211- 1999 (sections 4.2 et 4.4); et CXS 256-2007 (sections 4.1 et 4.7), par. 113 a) i) ii) et annexe III, partie A-B</p> <p>Néant.</p>
<p>8. Proposition de révision de la <i>Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive</i> (CXS STAN 33-1981): Révision des sections 3 et 8 et de l'annexe, par. 55-56 et annexe V</p> <p>Observations du Secrétariat: À sa vingt-sixième session, le Comité a noté que plusieurs dispositions appelaient des éclaircissements ou des discussions supplémentaires, et il a ainsi décidé de renvoyer les avant-projets des sections 3 et 8 et de l'annexe à l'étape 2 pour qu'il soient remaniés par un groupe de travail électronique présidé par l'Espagne, coprésidé par l'Argentine et le Canada, et travaillant en anglais uniquement. Il est par ailleurs convenu d'organiser une réunion physique avant la vingt-septième session, et, si possible, un groupe de travail physique inter-sessions dans un délai d'un an à compter de la vingt-sixième session.</p> <p>Le Comité a pris note de l'aimable proposition de l'observateur du Conseil oléicole international (COI) d'organiser la réunion du groupe de travail physique en inter-sessions au siège du COI, en mettant à sa disposition des services d'interprétation et des installations, et de leur volonté à apporter un soutien pour toutes les études qui pourront être jugées nécessaires.</p>
<p>Observations de la présidence: Les membres ont participé activement aux groupes de travail électronique et physique. Cependant, certaines questions résolues par le groupe de travail physique ont ressurgi en plénière du fait de l'absence de certains membres au groupe de travail physique. D'autres part, d'autres points concernant les Sections 3 et 8 et l'annexe n'ont pas été proposés par le groupe de travail électronique mais ont été proposés pendant la réunion du groupe de travail physique et en plénière.</p> <p>La principale difficulté à relever résulte des discussions ouvertes par certains membres alors qu'un point était déjà clos par la Présidente, retardant inutilement les débats sur d'autres questions, en l'occurrence la suppression de l'huile d'olive vierge courante.</p>
<p>9. Proposition de révision de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS STAN 210-1999): composition essentielle des huiles de tournesol, par. 76</p>
<p>Observations du Secrétariat: Il convient de reporter l'échéance de ces travaux jusqu'à la quarante-quatrième session de la Commission (2021) pour que le Comité puisse les mener à bien.</p>

<p>10. Proposition de révision de la Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS STAN 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat, par. 88</p>
<p>Observations du Secrétariat: Il convient de reporter l'échéance de ces travaux jusqu'à la quarante-quatrième session de la Commission (2021) pour que le Comité puisse les mener à bien.</p>
<p>11. Amendements à l'annexe 2 «Liste de cargaisons précédentes acceptables» du Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac (RCP 36-1987), par. 93</p>
<p>Observations du Secrétariat: LA FAO et l'OMS sont encouragées à accorder la priorité à l'évaluation des 23 substances de la Liste de cargaisons précédentes acceptables, car il s'agit d'une question urgente pour le Comité.</p>
<p>12. Surveillance de la mise en œuvre de la Norme pour les huiles de poisson et</p>
<p>13. Fraude alimentaire touchant les huiles, par. 126</p>
<p>Observations du Secrétariat: 1) Le Comité est convenu qu'il n'était pas utile de continuer à surveiller l'application de la Norme pour les huiles de poisson et que le recours aux profils en acides gras ne posait pas de problème pour l'identification.</p> <p>2) S'agissant des craintes liées à la traçabilité et à la fraude alimentaire, le Comité a décidé d'en référer au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires pour la demande formulée par le Chili au sujet de la fraude alimentaire touchant les huiles en général et des préoccupations concernant l'huile de poisson en particulier, en remarquant que le plan de présentation actuel des normes de produits ne permet pas d'inclure la traçabilité.</p>
<p>Observations de la présidence: 1) Le Comité a déduit des réponses des membres qu'il n'était plus nécessaire de continuer à surveiller la mise en œuvre des nouvelles normes pour les huiles de poisson. Seuls six membres du Codex ont transmis leurs observations en réponse à la lettre circulaire du Comité, mais il s'agit de pays majeurs dans la production et la transformation d'huiles de poisson qui représentent une part considérable du secteur.</p> <p>2) Il incombe plutôt au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires de débattre des outils de traçabilité nécessaires pour certifier l'origine des huiles de poisson et d'établir si les profils en acides gras suffisent pour prouver cette origine.</p> <p>Le Comité a relevé que le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires avait établi un groupe de travail électronique chargé d'examiner la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce, et, étant donné l'existence de divers textes apparentés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dudit Comité, d'en effectuer une analyse exhaustive pour éviter les doublons et ne pas empiéter sur le mandat d'autres comités s'occupant de produits ou de questions générales.</p>
<p>14. Gestion des travaux du Comité sur les graisses et les huiles, par. 132</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité s'est accordé sur les mécanismes mis en place pour améliorer la gestion de ses travaux.</p>
<p>Observations de la présidence: Les débats sur l'amélioration de la gestion des travaux du Comité ont été fructueux, et devraient grandement contribuer à la réalisation de l'objectif du Codex.</p>

Annexe 6

1. Informations générales

Comité	Principes généraux (CCGP)		
Hôte de la réunion	France	Président	Jean-Luc Angot
Session en question	Trente et unième	11-15 mars 2019	
Prochaine session	Trente-deuxième	23-27 mars 2020	
Rapport	<u>REP19/GP</u>		

2. Remarques d'ordre général

<p>Observations du Secrétariat: Le Comité s'est à nouveau réuni après une pause de deux ans, avec une présidence renouvelée. L'ordre du jour de la trente et unième session, qui semblait limité initialement, a suscité de nombreuses discussions constructives et axées sur l'avenir. Le Comité a estimé que certaines des questions évoquées dans le document de réflexion sur les enjeux émergents et futurs relevant de sa compétence n'étaient en fait pas de son ressort; cela étant, ces considérations ont permis de réfléchir à des sujets transversaux de façon plus large ainsi qu'à la façon dont les travaux du Comité peuvent y contribuer. Le Comité s'est montré constructif en parvenant à des compromis et des consensus.</p> <p>La session a réuni de nombreux participants et s'est déroulée de manière fluide et efficace. Les préparatifs de la trente-deuxième session sont bien engagés.</p>
<p>Observations de la présidence: La trente et unième session du Comité était organisée pour la première fois dans la campagne française, afin de mettre en perspective la mission du Comité avec les réalités de la production alimentaire sur le terrain.</p> <p>Ce cadre a créé une atmosphère très agréable et constructive parmi les délégués, avec une participation record.</p> <p>Les échanges ont permis d'éclaircir le rôle du Comité dans l'élaboration d'outils conçus pour contribuer efficacement aux travaux de la communauté du Codex. Le Comité s'est notamment penché sur l'utilisation de nouveaux outils de communication à l'appui des comités du Codex qui ne travaillent que par correspondance.</p> <p>Le Comité a également réalisé un vaste panorama prospectif de ses activités, mis en valeur dans les discussions menées sous la houlette du Comité exécutif concernant l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2020-2025. En dépit de légères différences de vues au sujet des missions précises qui incombent au Comité pour la mise en œuvre des plans stratégiques actuel et futur, un consensus est apparu pour que le Comité approfondisse son analyse d'enjeux transversaux comme les ODD et le suivi de la mise en œuvre des normes Codex.</p> <p>Cet ordre du jour prospectif pourrait être exécuté progressivement au cours des sessions ordinaires du Comité.</p>

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour information			
1. Orientations pour les comités travaillant par correspondance: a. établir des critères permettant d'identifier les travaux aptes à être exécutés par des comités travaillant par correspondance et élaborer des orientations sur les procédures applicables à ces comités, sur la base des orientations pertinentes figurant dans le Manuel de procédure et conformément à celles-ci (notamment en matière de prise de décision et de communication d'informations sur les activités menées) et dans le respect des valeurs de la Commission; et b. déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications d'ordre procédural liées aux comités travaillant par correspondance et formuler des recommandations en la matière s'il y a lieu	-	-	-
2. Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques	-	-	-
3. Fraude alimentaire	-	-	-
4. Document de réflexion sur le suivi des résultats du Codex dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)	-	-	-
5. Document de réflexion sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex	-	-	-
6. Document relatif au format et à la structure du Manuel de procédure du Codex	-	-	-
7. Document de réflexion sur les révisions/amendements de textes du Codex	-	-	-

4. Observations spécifiques

<p>1. Orientations pour les comités travaillant par correspondance, par. 26</p> <p>Observations du Secrétariat: À sa quarante et unième session (2018), la Commission a demandé au Comité d'élaborer des orientations sur les procédures que les comités travaillant par correspondance devraient suivre, conformément aux orientations pertinentes énoncées dans le Manuel de procédure du Codex. Grâce au document d'information établi par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, la trente et unième session du Comité a pu connaître des échanges riches et constructifs sur la question. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique et le Japon, travaillant en anglais uniquement, et doté du mandat suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) établir des critères permettant d'identifier les travaux aptes à être exécutés par des comités travaillant par correspondance et élaborer des orientations sur les procédures applicables à ces comités, sur la base des orientations pertinentes figurant dans le Manuel de procédure et conformément à celles-ci (notamment en matière de prise de décision et de communication d'informations sur les activités menées) et dans le respect des valeurs de la Commission; et b) déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications d'ordre procédural liées aux comités travaillant par correspondance et formuler des recommandations en la matière s'il y a lieu. <p>Le groupe de travail électronique terminera ces travaux d'ici le 16 décembre 2019, à temps pour élaborer les documents destinés à la trente-deuxième session. Ce calendrier paraît réaliste.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Comité a exprimé un très vif intérêt pour que le Codex dirige un programme pilote de l'ONU visant à examiner les nouveaux outils d'un point de vue procédural. De l'avis général, les membres du Comité estiment que travailler principalement par correspondance pourrait accroître l'efficacité du Codex.</p> <p>Il s'agit d'une question sensible dans la mesure où elle mobilise d'importants aspects juridiques qui doivent être précisés pour garantir la légitimité du travail effectué par correspondance. Cependant, comme ils avaient déjà étudié la question précédemment, les membres du Codex avaient une bonne connaissance du sujet. Le groupe de travail électronique devrait donc parvenir à remplir son mandat pour la date proposée.</p>
<p>2. Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques, par. 63</p> <p>Observations du Secrétariat: Le Comité est convenu d'attendre que le Secrétariat du Codex ait achevé la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen régulier 2016-2017, avant d'envisager de proposer une nouvelle activité d'examen des <i>Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques</i>.</p> <p>Observations de la présidence: Le Comité a reconnu le besoin d'améliorer les <i>Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques</i> du Codex. Des désaccords sont toutefois apparus concernant le rôle réel que le Comité devrait jouer pour le moment.</p>
<p>3. Fraude alimentaire, par. 70</p> <p>Observations du Secrétariat: Le Comité a pris acte des informations concernant les travaux du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires au sujet de la fraude alimentaire, et il a encouragé les membres à participer au groupe de travail électronique constitué par ledit comité sur ce thème.</p> <p>Observations de la présidence: Beaucoup se sont dits préoccupés par la fraude alimentaire et par la possible absence de définition et d'orientations du Codex sur ce sujet. Le Président estime qu'il incombe au Comité de traiter cette question.</p>
<p>4. Document de réflexion sur le suivi des résultats du Codex dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), par. 67</p> <p>5. Document de réflexion sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex, par. 81</p>
<p>Observations du Secrétariat: Le Comité a pris note que la délégation de la France se proposait de préparer un document de réflexion sur chacun de ces sujets aux fins d'un examen à la trente-deuxième session.</p> <p>Observations de la présidence: Les discussions ont pris appui sur un document de réflexion sur les enjeux émergents et futurs relevant de la compétence du Comité établi par la France, pays hôte de cet organe, en réponse à la demande du Comité exécutif que tous les comités du Codex améliorent leurs efforts prospectifs. Il en est globalement ressorti que plusieurs questions devaient être abordées de manière transversale, dans la mesure où elles concernent beaucoup de comités.</p>

Le Président espère en outre que le thème «suivi des résultats du Codex dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)» suscitera d'importantes discussions à l'avenir, et contribuera à la pertinence du Plan stratégique 2020-2025.

6. Document relatif au format et à la structure du Manuel de procédure du Codex, par. 87 et

7. Document de réflexion sur les révisions/amendements de textes du Codex, par. 92

Observations du Secrétariat: Le Comité a noté que le Secrétariat du Codex présentera un document relatif au format et à la structure du Manuel de procédure accompagné d'un document de réflexion sur le sujet à la trente-deuxième session du Comité.

Observations de la présidence: Les thèmes «format et structure du Manuel de procédure» et «révisions/amendements de textes du Codex» s'inscrivent dans les activités d'entretien régulier du Manuel. Des discussions sur ces sujets sont tout à fait pertinentes pour garantir l'accessibilité et la facilité d'emploi du Manuel de procédure, en tenant compte des besoins des parties prenantes du Codex.

Annexe 7

1. Informations générales

Comité	Additifs alimentaires (CCFA)		
Hôte de la réunion	Chine	Président	Yongxiang Fan
Session en question	Cinquante et unième	25-29 mars 2019	
Prochaine session	Cinquante-deuxième	2-6 mars 2020	
Rapport	<u>REP19/FA</u>		

2. Remarques d'ordre général

Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité a mené à bien l'examen des points réguliers de son ordre du jour, comprenant:

- i) 155 dispositions déjà engagées dans la procédure par étapes du Codex et/ou déjà adoptées, et 102 propositions de dispositions nouvelles et/ou révisées, parmi lesquelles des dispositions en suspens relatives à des colorants;
- ii) l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires qui figurent dans 23 normes relatives aux produits et des dispositions pertinentes de la NGAA;
- iii) la mise à jour (amendements) des *Noms de catégorie Codex et Système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36-1989); et
- iv) l'élaboration de la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

Outre ces résultats, des progrès satisfaisants ont été enregistrés concernant les dispositions sur les édulcorants. Le Comité s'est accordé sur deux notes de substitution à la note 161 relative à l'emploi des édulcorants. Il a ainsi transmis pour adoption les dispositions révisées relatives aux édulcorants dans les différentes catégories d'aliments. De plus, le Comité a décidé i) d'établir des niveaux ajoutés et des niveaux résiduels pour les nitrates et les nitrites dans la NGAA, et ii) de mettre un terme à l'examen de l'emploi des termes «non transformé» et «nature» dans la NGAA.

Le Comité a pris acte du fait que la nouvelle approche visant à simplifier les notes dans le tableau 3 de la NGAA ne pourrait être mise en œuvre en raison de limites technologiques des bases de données.

À sa cinquante-deuxième session, le Comité continuera d'examiner son ordre du jour habituel et de rendre compte des progrès dans la recherche de solutions remédiant aux problèmes technologiques de la base de données de la NGAA.

La charge de travail du Comité est gérable.

À l'issue de la cinquante et unième session, l'Iran s'est déclaré intéressé par la coprésidence du groupe de travail électronique sur le SIN. L'Iran n'était pas représenté à la session, mais il a déjà coprésidé ce groupe de travail électronique. La Belgique, qui préside ce groupe, a pris acte de la demande iranienne.

Observations de la présidence: La NGAA continue d'être au cœur des activités du CCFA, lequel doit notamment finir d'examiner certains projets de dispositions et d'harmoniser les dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits et de la NGAA. Concernant la NGAA, le Comité doit également: i) classer par ordre de priorité la liste des substances à évaluer par le JECFA, ii) adopter les normes d'identité et de pureté du JECFA, et iii) actualiser (modifier) les *Noms de catégories et le Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires* (CXG 36-1989). Il se réjouit de constater qu'après des années de travail acharné de la part de tous les membres et observateurs pendant les sept sessions précédentes ou en intersession, deux notes de substitution à la note 161 relative à l'emploi des édulcorants ont été approuvées à la cinquante et unième session, ce qui accélérera la résolution de cette question. Le travail actuel du Comité est gérable et est axé sur la NGAA, qui, lorsqu'elle sera achevée, deviendra «la seule Norme Codex faisant autorité pour l'utilisation des additifs alimentaires». Les arriérés de travaux du Comité portent notamment sur l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires d'environ 70 normes de produits (élaborées par des comités non actifs, en plus des dispositions en suspens de la NGAA). À sa prochaine session, les discussions se poursuivront efficacement au sujet de la NGAA, l'alignement, le SIN, la liste prioritaire, etc.

S'agissant de la demande de l'Iran de coprésider le groupe de travail électronique sur le SIN, le Président est optimiste et convaincu que cette demande devrait être encouragée, car elle va dans le sens d'une participation active des membres aux travaux du Codex. En revanche, il revient au Comité exécutif d'étudier les questions procédurales.

3. État d'avancement des travaux

Thème	N° du travail	Année cible	Recommandation du Comité
Pour décision par la Commission			
1. Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la quatre-vingt-sixième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	En cours	-	5/8
2. Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA)	En cours	-	8 et 5/8
3. Avant-projet de révision des <i>Noms de catégorie Codex et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	En cours	-	5/8
4. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné), des deux normes pour les sucres, des deux normes pour les eaux minérales naturelles, des trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et des trois normes pour les protéines végétales	En cours	-	Adoption
5. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné): cheddar (CXS 263-1966); danbo (CXS 264-1966); edam (CXS 265-1966); gouda (CXS 266-1966); havarti (CXS 267-1966); samsø (CXS 268-1966); emmental (CXS 269-1967); tilsiter (CXS 270-1968); Saint-Paulin (CXS 271-1968); provolone (CXS 272-1968); coulommiers (CXS 274-1969); camembert (CXS 276-1973); brie (CXS 277-1973)	En cours	-	Adoption
6. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les deux normes pour les sucres et les deux normes pour les eaux minérales naturelles: miel (CXS 12-1981); sucres (CXS 212-1999); eaux minérales naturelles (CXS 108-1981) et eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) (CXS 227-2001)	En cours	-	Adoption
7. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et les trois normes pour les protéines végétales: farine de blé (CXS 152-1985); couscous (CXS 202-1995); nouilles instantanées (CXS 249-2006); produits à base de protéines de blé incluant le gluten de blé (CXS 163-1987); matières protéiques végétales (CXS 174-1989); matières protéiques de soja (CXS 175-1989)	En cours	-	Adoption
8. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des dispositions ayant trait aux esters d'ascorbyle (palmitate d'ascorbyle [INS 304] et stéarate d'ascorbyle [INS 305]), la <i>Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons</i> (CXS 72-1981) et la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987)	-	-	Adoption

9. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne les notes destinées à remplacer la note 161	-	-	Adoption
10. Insertion d'une note de bas de page au tableau intitulé «Références aux normes Codex de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA»	-	-	Adoption
11. Tableau révisé intitulé «Utilisation justifiée» dans la section sur les additifs alimentaires de la <i>Norme pour la mozzarella</i> (CXS 262-2006)	-	-	Adoption
12. Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA (interruption)	-	-	Interruption des travaux
Pour information			
13. Réponses sur la nécessité d'élaborer un document analogue aux Directives sur la gestion des crises et épidémies d'origine alimentaire (micro)biologique	-	-	-
14. Réponses sur la justification technologique pour l'emploi de conservateurs et d'anti-agglomérants pour le traitement de surface de la Mozzarella avec une teneur en humidité élevée couverte par la <i>Norme pour la Mozzarella</i> (CXS 262-2006)	-	-	-
15. Nouvel avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA à l'étape 3 et à l'étape 2	-	-	-
16. Problèmes technologiques liés au système en ligne de la NGAA concernant l'approche de ne pas citer les normes de produits correspondantes dans la colonne intitulée «Acceptable y compris les aliments relevant de la norme de produits»	-	-	-
17. Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA	-	-	-

4. Observations spécifiques

<p>1. Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la quatre-vingt-sixième réunion du JEFCA, par. 26, 146 ii), annexe III, et annexe IX, partie B</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité est convenu de transmettre les normes pour les additifs alimentaires complètes à la quarante-deuxième session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8 et d'apporter les amendements corrélatifs dans la <i>Liste Codex des normes pour les additifs alimentaires</i> (CXM 6-2018) (suppression de la norme pour le Rouge 2G).</p> <p>Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>Erratum: Dans l'annexe III, les quatre substances suivantes devraient figurer dans la sous-rubrique «Agents aromatisants examinés pour révision des normes uniquement» et non sous la rubrique «Nouvelles normes pour les agents aromatisants (FAO JECFA Monographie 22, Rome, 2018)».</p> <p>974 p-Mentha-1,8-diène-7-ol</p> <p>975 Acétate de p-Mentha-1,8-diène-7-yle</p> <p>980 Formyl-6,6-diméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène</p> <p>981 Myrténol</p> <p>À sa cinquante-deuxième session en 2020, le Comité examinera en vue de leur adoption les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires mises au point par le JECFA à sa quatre-vingt-septième session (juin 2019).</p>
<p>Observations de la présidence: L'examen des normes relatives aux additifs alimentaires élaborées par le JECFA en vue de leur adoption fait partie des principales missions régulières du Comité. Les discussions et les travaux liés à ce point de l'ordre du jour sont gérables.</p>
<p>2. Avant-projet et projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CXS 137-1995), par. 137 i) et annexe VI, partie A</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité est convenu de transmettre le projet et l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA à la quarante-deuxième session de la Commission pour adoption à l'étape 8 et à l'étape 5/8.</p> <p>Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>Le Comité a également décidé d'établir un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique pour poursuivre les travaux sur la NGAA.</p>
<p>Observations de la présidence: La NGAA est un des piliers du Comité sur les additifs alimentaires. Le groupe de travail physique chargé du NGAA a bénéficié d'une journée et demie en amont de la cinquante et unième session du Comité pour discuter des niveaux maximaux de chaque additif alimentaire. L'adoption de 155 dispositions représente un formidable progrès et renforce l'idée qu'une fois achevée, la NGAA constituera la seule référence relative aux additifs alimentaires dans le système du Codex.</p>
<p>3. Avant-projet de révision des Noms de catégorie Codex et Système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989), par. 149 i) et annexe IX, partie A1</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet d'amendement du Système international de numérotation des additifs alimentaires (SIN) à la quarante-deuxième session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8.</p> <p>Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>Le Comité a par ailleurs résolu d'établir un groupe de travail électronique présidé par le Belgique (coprésidé par l'Iran, voir les remarques d'ordre général) afin de continuer les révisions.</p>
<p>Observations de la présidence: Le SIN est le troisième pilier du Comité sur les additifs alimentaires. Il s'agit d'un travail de routine dont l'ampleur reste gérable.</p>
<p>4. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné), des deux normes pour les sucres, des deux normes pour les eaux minérales naturelles, des trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et des trois normes pour les protéines végétales, 57 ii)a et annexe VI, partie B1-B3</p>
<p>Observations du Secrétariat: Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p>

<p>Observations de la présidence: Des modifications corrélatives ont été apportées à la NGAA pour tenir compte des travaux d'alignement. L'activité est gérable et n'appelle aucune remarque supplémentaire.</p>
<p>5. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné): cheddar (CXS 263-1966); danbo (CXS 264-1966); edam (CXS 265-1966); gouda (CXS 266-1966); havarti (CXS 267-1966); samsø (CXS 268-1966); emmental (CXS 269-1967); tilsiter (CXS 270-1968); Saint-Paulin (CXS 271-1968); provolone (CXS 272-1968); coulommiers (CXS 274-1969); camembert (CXS 276-1973); brie (CXS 277-1973), par. 57 i) a et annexe V, partie A et</p>
<p>6. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les deux normes pour les sucres et les deux normes pour les eaux minérales naturelles: miel (CXS 12-1981); sucres (CXS 212-1999); eaux minérales naturelles (CXS 108-1981) et eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) (CXS 227-2001), par. 57 i) b et annexe V, partie B et</p>
<p>7. Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et les trois normes pour les protéines végétales: farine de blé (CXS 152-1985); couscous (CXS 202-1995); nouilles instantanées (CXS 249-2006); produits à base de protéines de blé incluant le gluten de blé (CXS 163-1987); matières protéiques végétales (CXS 174-1989); matières protéiques de soja (CXS 175-1989), par. 57 i) c et annexe V, partie C</p>
<p>Observations du Secrétariat: Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>À sa cinquantième session, le Comité a décidé d'utiliser les travaux préparatoires des observateurs du Codex et d'inviter le Japon rejoindre la coprésidence du groupe de travail électronique sur l'alignement; ce mécanisme a permis d'aligner 23 normes de produits sur la NGAA, concluant la cinquante et unième session sur un progrès sans précédent.</p> <p>Le Comité a en outre décidé d'établir un groupe de travail électronique présidé par l'Australie et coprésidé par les États-Unis d'Amérique et le Japon afin de poursuivre les travaux sur la NGAA.</p>
<p>Observations de la présidence: Les travaux d'alignement constituent un autre pilier du comité, et le groupe de travail physique chargé de l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes du Codex relatives aux produits et de la NGAA a pu se réunir pendant une journée et demie, car sa charge de travail est chaque année plus lourde. Il faut aussi remarquer que si 23 normes relatives aux produits ont pu être alignées cette année, environ 70 autres restent en attente. Le nouveau mécanisme est nécessaire à l'allègement de la charge de travail.</p>
<p>8. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des dispositions ayant trait aux esters d'ascorbyle (palmitate d'ascorbyle [INS 304] et stéarate d'ascorbyle [INS 305]), la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CXS 72-1981) et la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987), par. 57 ii) b et annexe VI, partie B4</p>
<p>Observations du Secrétariat: Il s'agit d'un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour.</p>
<p>Observations de la présidence: Des modifications corrélatives ont été apportées à la NGAA pour tenir compte des travaux d'alignement. L'activité est gérable et n'appelle aucune remarque supplémentaire.</p>
<p>9. Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne les notes destinées à remplacer la note 161, par. 119 I) et annexe VI, partie C</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité a décidé de transmettre pour adoption les dispositions révisées relatives aux édulcorants dans différentes catégories d'aliments à la quarante-deuxième session de la Commission, et d'établir un groupe de travail électronique coprésidé par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne pour continuer l'examen de la note 161.</p>
<p>Observations de la présidence: L'adoption des deux notes de substitution à la note 161 des dispositions relatives aux édulcorants à la cinquante et unième session du Comité devrait permettre de conclure cette activité rapidement.</p>
<p>10. Insertion d'une note de bas de page au tableau intitulé «Références aux normes Codex de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA», par. 57 iii) et annexe VI, partie B5</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, le Comité a décidé de transmettre pour adoption à la quarante-deuxième session de la Commission une note de bas de page au tableau intitulé «Références aux normes Codex de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA» visant à expliquer le lien entre les normes relatives aux produits et la NGAA.</p>

<p>Observations de la présidence: Cette modification rendra le Tableau 3 de la NGAA plus informatif et améliorera la transparence.</p>
<p>11. Tableau révisé intitulé «Utilisation justifiée» dans la section sur les additifs alimentaires de la Norme pour la mozzarella (CXS 262-2006), par. 69</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, la Comité a décidé de soumettre pour adoption à la quarante-deuxième session de la Commission le tableau révisé intitulé «Utilisation justifiée» dans la norme CXS 262-2006.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Président approuve les notes explicatives du Secrétariat.</p>
<p>12. Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA (interruption), par. 137 iii) et annexe VIII</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, la Comité est convenu d'interrompre les travaux sur un certain nombre de projets et d'avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA.</p>
<p>Observations de la présidence: Il s'agit d'une activité gérable. Veuillez consulter les observations portant sur l'adoption des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA.</p>
<p>13. Réponses relatives à la nécessité d'élaborer un document analogue aux Directives sur la gestion des crises et épidémies d'origine alimentaire (micro)biologique, par. 9</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquante et unième session, la Comité a pris note du fait que les outils de gestion des risques qu'il utilise actuellement (à savoir, les avis scientifiques du JECFA et les directives connexes relatives aux aromatisants et aux auxiliaires technologiques) étaient adéquats, et il est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer des directives distinctes pour la gestion des crises/épidémies d'origine alimentaire causées par les additifs alimentaires pour le moment mais qu'il pourrait examiner cette question à l'avenir si besoin est.</p>
<p>Observations de la présidence: Le Président approuve les notes explicatives du Secrétariat.</p>
<p>14. Réponses sur la justification technologique pour l'emploi de conservateurs et d'anti-agglomérants pour le traitement de surface de la Mozzarella avec une teneur en humidité élevée couverte par la Norme pour la Mozzarella (CXS 262-2006), par. 68</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa quarantième session, la Commission a demandé au Comité de n'aborder la justification technologique pour l'emploi de conservateurs et d'anti-agglomérants pour le traitement de surface de la Mozzarella avec une teneur en humidité élevée couverte par la <i>Norme pour la Mozzarella</i> (CXS 262-2006) que dans le cadre des efforts d'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes du Comité sur le lait et les produits laitiers et de la NGAA.</p> <p>Le Comité a réalisé cette tâche à sa cinquante et unième session et décidé de communiquer les informations suivantes à la quarante-deuxième session de la Commission: i) l'emploi des agents anti-agglomérants pour le traitement de surface de la mozzarella à teneur élevée en humidité est technologiquement justifié uniquement lorsque le produit est râpé ou en dés; et ii) l'emploi des conservateurs pour le traitement de surface de la mozzarella à teneur élevée en humidité est technologiquement justifié lorsque la mozzarella n'est pas conditionnée dans un liquide. À sa cinquante et unième session, le Comité a soumis le tableau révisé intitulé «Utilisation justifiée» de la norme CXS 262-2006 pour adoption à la quarante-deuxième session de la Commission (voir précédemment).</p>
<p>Observations de la présidence: Le Président approuve les notes explicatives du Secrétariat.</p>
<p>15. Nouvel avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA à l'étape 3 et à l'étape 2</p> <p>Néant.</p>
<p>16. Problèmes technologiques liés au système en ligne de la NGAA concernant l'approche de ne pas citer les normes de produits correspondantes dans la colonne intitulée «Acceptable y compris les aliments relevant de la norme de produits», par. 132 et 135</p>
<p>Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité a adopté une nouvelle approche sur la manière dont les notes relatives au tableau 3 de la NGAA devraient être présentées si les problèmes techniques liés à la base de données en ligne de la NGAA étaient résolus. La nouvelle approche est aussi liée à l'accélération de la procédure par étapes.</p>

À sa cinquante et unième session, le Comité a appris que le Secrétariat du Codex, en coopération avec le département interne de la FAO, n'avait pas pu résoudre ces problèmes faute de capacités en sein dudit département.

Le Comité, à sa cinquante et unième session, est convenu: i) de reporter la mise en œuvre des décisions prises à sa cinquantième session et la décision sur le futur de la NGAA en ligne pour une année supplémentaire afin d'essayer de trouver une solution permettant de maintenir à la fois le PDF et la version de recherche en ligne de la NGAA; ii) d'inclure la question dans l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session et de demander au Secrétariat du Codex de rendre compte des progrès sur la question conformément à la discussion qui précède; et iii) de porter la question à l'attention du Comité exécutif.

Le Secrétariat du Codex se rapproche du département responsable de cette question.

Observations de la présidence: Le problème a été soulevé à la cinquantième session du Comité. Lors de la session suivante, il a fait l'objet d'amples discussions. Les membres ont exprimé leurs besoins et leurs préoccupations, et les obstacles techniques ont été clairement exposés par le Secrétaire du Codex.

17. Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA, par. 159, annexe X

Observations du Secrétariat: À sa cinquantième session, le Comité est convenu d'adopter la lettre circulaire révisée relative aux priorités et il a transmis la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA amendée en vue de l'approbation de la quarante-deuxième session de la Commission puis d'actions de suite par la FAO et l'OMS.

À sa cinquante-deuxième session (2020), le Comité examinera les réponses à la lettre circulaire concernant les propositions d'ajouts ou de modifications visant la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA (CL 2019/41-FA).

Observations de la présidence: La liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA est le quatrième pilier du Comité. De plus en plus de substances ont été inscrites sur la liste qui doit être à nouveau hiérarchisée compte tenu des ressources limitées du JECFA.